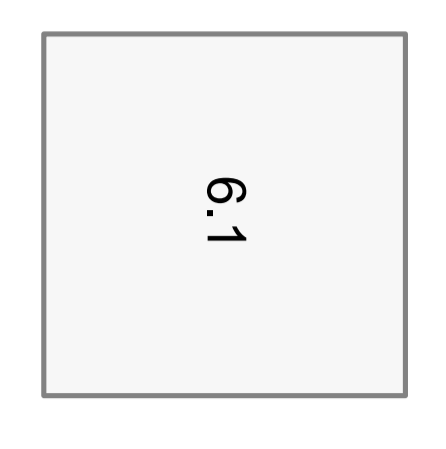
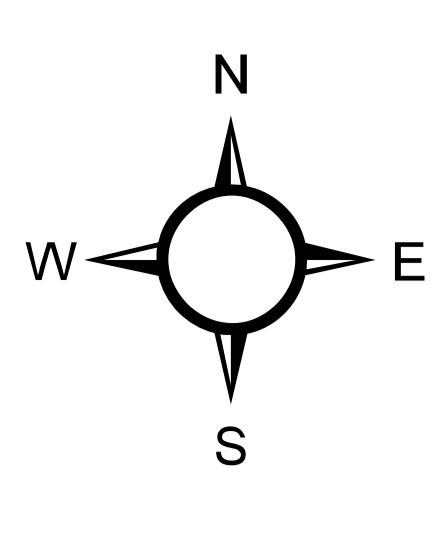


Plan Local d'Urbanisme

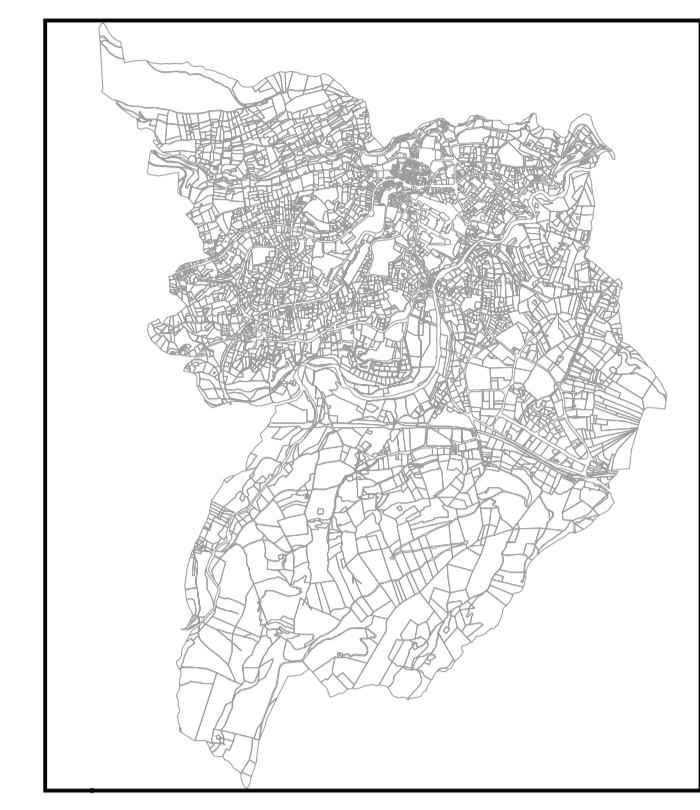
Plan d'ensemble

Plan établi en décembre 2011 1 : 5700



Urbanisme et Territoires
28 Avenue de Mairin - 34000 Montpellier
Courriel : urbanisme_territoires@ymop.fr

Canalisation de gaz	
Zones des dangers (mètre) Canalisation DN 150 (R123-11b CU)	
	25, Zone des dangers très graves (effets létaux significatifs)
	35, Zone des dangers graves (premiers effets létaux)
	50, Zone des dangers significatifs (effets irréversibles)
Zones des dangers (mètre) Canalisation DN 100 (R123-11b CU)	
	15, Zone des dangers très graves (effets létaux significatifs)
	20, Zone des dangers graves (premiers effets létaux)
	30, Zone des dangers significatifs (effets irréversibles)



	UA, Zone urbaine dense (centre ancien)		UT, Zone urbaine à vocation touristique
	UAa, Zone urbaine dense (hameaux)		UTy, Zone urbaine à vocation touristique (assainissement autonome)
	UAay, Zone urbaine dense (hameaux) (assainissement autonome)		AUa, Zone à urbaniser soumise à opérations d'ensemble
	UAe, Zone urbaine dense (renovation quartier de l'Eglise)		AUe, Zone à urbaniser à vocation économique
	UAh, Zone urbaine dense (hôpital)		AUm, Zone à urbaniser à vocation économique ou d'équipements de service public ou d'intérêt collectif
	UB, Zone urbaine dense habitat collectif majoritaire		AUp, Zone à urbaniser à vocation d'équipements de service public ou d'intérêt collectif
	UC, Zone urbaine de densité modérée		AUv, Zone à urbaniser à vocation d'accueil des gens du voyage
	UCy, Zone urbaine de densité modérée (assainissement autonome)		A, Zone agricole
	UDy, Zone urbaine de faible densité (assainissement autonome)		N, Zone naturelle et forestière
	UE, Zone urbaine à vocation économique		Nc, Zone naturelle (extraction de matériaux)
	UEd, Déchetterie		Nh, Secteur de taille et de capacité d'accueil limités
	UEy, Zone urbaine à vocation économique (assainissement autonome)		Nj, Zone naturelle (jardins familiaux)
	UP, Zone urbaine à vocation d'équipements de service public ou d'intérêt collectif		Nx, Zone naturelle (terrain de motocross)

	Limite secteurs PLU		Secteur de mixité sociale (L123-1 16° CU)		PPRI (R123-11b CU)
	Marge de Recul 75 m (L111-1-4 CU)		Servitude de pré-emplacement réservé (L123-2 c CU)		PPR Source du Verdus (R123-11b CU)
	Espace Boisé Classé (L130-1 CU)		Emplacement réservé (L123-1 8° CU)	Risque Feux de Forêts (R123-11b CU)	
Servitude d'inconstructibilité pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du plan pour les constructions et installations d'une surface au sol de plus de 40 m ² dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement global. (L123-2 a) CU					
Zone de constructibilité limitée					

